

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 17

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 21

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11

Secrétaire de séance :

PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :

04/04/2024

17 présents : ARGOUD Yves, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, CHAPUIS Agnès, COUDURIER Françoise, FERRARI Myriam, HENAUX Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, PERSON Philippe, REGALLET Paul, REVEL Luc, VERRIER Muriel, WALLE Olivier, YACONO Céline.

04 Pouvoirs : ANDRE Valérie à REGALLET Paul, BALITRAND Anne à COUDURIER Françoise, GAUTIN Catherine à BAZIN Janine, THIERY Ghislaine à FERRARI Myriam.

05 Absents : BARBOTIN Sonia, MARTIN François, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, SEVA Jacqueline.

**OBJET : BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES LOGES DU PARC –
AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Considérant les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe Résidence autonomie Les Loges du parc ci-dessous,

Exploitation	Compte administratif 2023
Dépenses nettes	704 813,17 €
Recettes nettes	692 063,32 €
Résultat d'exploitation 2023	-12 749,85 €
Report d'exercices antérieurs	-42 850,96 €
Résultat à affecter	-55 600,81 €

Investissement	Compte administratif 2023
Dépenses nettes	127 368,72 €
Recettes nettes	248 752,22 €
Résultat d'investissement 2023 (avec report du résultat de l'exercice précédent)	121 383,50 €

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un **déficit** dans la section de fonctionnement et un **excédent** dans la section d'investissement.

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit :

- 55 600,81 € au compte 1190 – Report à nouveau déficitaire ;

Considérant l'excédent d'investissement constaté après report des résultats de l'exercice antérieur d'un montant de 121 383,50 € :

- Reprise au 001 du budget 2024 d'un montant de 121 383,50 € ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 21 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2023 comme suit :

- 55 600,81 € au compte 1190 – Report à nouveau déficitaire ;
- 121 383,50 € au compte 001 – Report à nouveau excédentaire ;

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 30/04/2024

**Le Président,
Paul REGALLET**

**Le secrétaire de séance
Jean-Claude PARAVY**